

Irriguer oui, mais pour quoi faire ?

Depuis une quinzaine d'années, la gestion de l'eau et le partage de la ressource sont sources de tensions dans les territoires (barrage de Sivens, « lac » de Caussade...). Les projets de « bassines » – réserves d'eau géantes, sur 10 hectares en moyenne, entourées de hautes digues – se multiplient dans différentes régions, en particulier dans le Centre-Ouest. En Rhône-Alpes, on n'est pas épargnés par les projets de retenues, soi-disant au profit des agriculteurs, mais en réalité surtout dédiées à la neige de culture dans les montagnes de Savoie ou Haute-Savoie.

Ces envies de stocker toujours plus d'eau sont liées à une croyance selon laquelle cette eau est perdue : elle s'infiltrerait trop vite dans le sol, ou repartirait trop vite vers la mer... C'est oublier que l'eau fait partie d'un cycle, et que vouloir s'immiscer dans ce cycle, c'est jouer à l'apprenti sorcier.

En tant que maraîchère, l'accès à l'eau pour irriguer les légumes est fondamental. D'autant plus que je suis sur un terrain assez filtrant. En 2019, on a eu un problème, avec une baisse de la quantité d'eau disponible dans notre forage. On a dû faire un deuxième forage, mais on a mis en parallèle plus de « goutte à goutte » (en plein champ, alors qu'il n'y en avait que sous serre) afin de diminuer notre consommation d'eau. Un collègue a, lui, fait une petite retenue d'eau à l'échelle de sa ferme. À la Confédération paysanne, nous ne sommes pas opposés à ce type de projet, tout est une question de taille et de type de culture irriguée.

En tant qu'irrigante, je suis allée en janvier 2020 à l'assemblée générale de l'Association des irrigants de l'Isère. Quelle ne fut pas ma déception de me trouver entourée d'agriculteurs (surtout), discutant de projets subvention-

nés, chiffrés en millions d'euros, de raccordements à l'Isère pour arroser du maïs et des noyers. C'est ainsi que j'ai décidé de m'investir à la commission « Eau » de la Conf'.

Suite à cette AG des irrigant-es, j'ai gardé contact avec la personne de l'OUGC (Organisme unique de gestion collective, chargé de gérer et répartir les volumes d'eau prélevés à usage agricole sur un territoire) avec lequel on a convenu que je remplacerais un maraîcher qui ne venait pas aux réunions. En janvier 2012, l'OUGC a modifié la clé de répartition des volumes d'eau en fonction du type de culture et type de sol ; ce n'est donc plus basé sur les volumes historiques. Une première victoire !

Par ce dossier, il s'agit de réinterroger globalement le modèle agricole et d'avancer des propositions concrètes pour une irrigation compatible avec l'agriculture et les écosystèmes. ■

 Isabelle Higon, maraîchère en Isère

BASSINES: DU STOCKAGE D'EAU POUR L'AGRO-INDUSTRIE



État des lieux « Si on n'est pas cohérent avec le milieu, on court à la catastrophe »

Florence Habets est directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en hydrométéorologie, et enseigne à l'École normale supérieure.

Quel est le modèle de retenue en irrigation le plus fréquemment utilisé ?

Les retenues sur cours d'eau sont dominantes. Les retenues collinaires – il faudrait plutôt parler de « retenues au niveau de la source » car elles captent tous les écoulements du début du bassin-versant – sont aussi très fréquentes. De manière générale, l'irrigation en France s'est d'abord développée dans des endroits où il y a de l'eau, notamment en région Paca qui bénéficie des Alpes et des apports du Rhône et de la Durance, et dans le Sud-Ouest avec les Pyrénées. La Beauce bénéficie de nappes importantes. À l'inverse, le Poitou – Marais poitevin est une région où il y a assez peu d'eau et où il ne faudrait peut-être pas irriguer tant que ça...

Sait-on mesurer l'impact global des retenues d'eau en irrigation ?

Le développement des retenues s'est fait dans les années 1970-1980, avec des conséquences observées sur les débits. C'est très impactant en automne et en hiver : les premières crues sont complètement captées par ces retenues. C'est dommageable car, après la période estivale sèche, il y a besoin d'eau, notamment pour nettoyer le lit des rivières et pour les poissons. De nos jours, il y a obligation d'assurer un débit minimal d'eau que les propriétaires ou gestionnaires d'un ouvrage hydraulique doivent réserver au cours d'eau et au fonctionnement minimal des écosystèmes, ainsi qu'à tous les usages de l'eau. Mais ce « débit réservé », c'est seulement 10 % du volume de la rivière selon la loi...

Le stockage d'eau a fait preuve d'efficacité en irrigation, mais il a des impacts sur l'environnement : diminution et perturbation des écoulements, pertes liées à l'évaporation, modifications de la qualité de l'eau (augmentation de la température en surface,

 Propos recueillis par Sophie Chapelle

manque d'oxygène en profondeur (anoxie), avec des développements de bactéries, d'algues...).

Comment le modèle des retenues a-t-il évolué ?

On est passés de retenues qui étaient de vrais barrages à la rivière à des retenues de plus en plus en dérivation, c'est-à-dire qui puissent être déconnectées du réseau de la rivière et ne plus gêner la circulation, au moins des poissons, et avec moins d'impact sur les débits, au moins durant l'été. Maintenant, on passe à des retenues remplies par pompage, les fameuses bassines.

Que redoutez-vous de ce pompage dans les nappes ?

Prélever de l'eau en hiver dans les nappes pour la stocker en surface n'est pas optimal. Comme on sait très mal anticiper les flux d'eau qu'il y aura en hiver, c'est faire un pari sur le potentiel de recharge de la nappe. Pour chaque bassine autorisée, un niveau pluviométrique minimum en hiver, en dessous duquel il est interdit de prélever, a été défini. Mais ce niveau est très bas ! Il n'est pas certain que les modélisations faites en climat actuel puissent anticiper l'impact dans un climat qui évolue très vite.

Des agriculteurs et agricultrices voient dans ces retenues une sécurité. En quoi est-ce illusoire ?

Si le climat était stable, ces retenues pourraient apporter une forme de sécurité. Mais il suffit d'avoir deux ou trois années sèches, en particulier en hiver, et il ne sera plus possible de pomper pour remplir ces retenues. On aura investi beaucoup d'argent, impacté beaucoup l'environnement, pour un résultat au final très médiocre. Un exemple se trouve dans le Sud-Ouest américain où, cette année, même les énormes barrages étaient vides. Ils ont même dû arrêter l'hydroélectricité ! Il n'y aura pas de sécurité, même avec ces barrages demain, car le climat va nous faire connaître des événements qu'on n'aura jamais connus avant.

Il est très difficile d'anticiper les déséquilibres marqués, de connaître les points de bascule. L'assèchement complet de la mer d'Aral, en Asie centrale, n'a jamais été voulu par ceux qui ont développé l'irrigation des champs de coton en prélevant sur les fleuves alimentant cette mer. Et pourtant, ça s'est produit. Quand vous commencez à prélever, plein de rétroactions se mettent en place. La Confédération paysanne se projette davantage : multiplier les ouvrages

Réutiliser les eaux usées traitées pour irriguer ?

Le code de l'environnement permet l'utilisation des eaux usées traitées (c'est-à-dire après épuration) à des fins agricoles, par arrosage ou par irrigation. Cela fait partie des solutions retenues dans les conclusions des Assises de l'eau, organisées par le ministère de la Transition écologique en 2019, qui proposent de tripler les volumes d'eaux non conventionnelles réutilisés d'ici 2025. Malgré les risques sanitaires et son coût énergétique, cette « solution » en est à son stade expérimental. La réglementation européenne sur le sujet, applicable en 2023, vise à faire reporter la responsabilité du risque sur celle ou celui qui utilise l'eau (et non pas sur le fournisseur). Ce sera donc à l'agriculteur ou à l'agricultrice de s'assurer que l'eau utilisée aura la bonne qualité.

de retenues d'eau après captage (comme le conçoit la FNSEA) réduit la capacité ou la volonté de s'adapter à un climat changeant. Il y a un équilibre à trouver.

Existe-t-il des méthodes d'irrigation moins pénalisantes pour le milieu naturel ?

Pour faire des économies d'eau, il est préconisé de faire de la micro-irrigation. Mais les retours que l'on a à ce sujet sont plutôt des alertes : ce n'est pas parce qu'on va moins consommer d'eau à l'hectare qu'on va libérer de la ressource. Soit parce que les agriculteurs mettent des cultures plus rentables pour eux mais qui consomment davantage d'eau, soit parce qu'ils se mettent à cultiver plus de terres. Il y a aussi un risque de dégradation de la qualité des sols lié à la salinisation. A priori, il y a moins de problèmes de salinisation avec l'irrigation gravitaire.

Face aux sécheresses, comment mieux gérer la ressource en eau ?

Il faudrait rechercher des pratiques agricoles qui soient au moins compatibles avec la ressource en eau

produite localement, c'est-à-dire la part des pluies qui alimente les rivières et les nappes. Si on n'est pas cohérent avec le milieu, on court à la catastrophe. Dans le Poitou - Marais poitevin, les irrigants utilisent déjà plus d'eau que ce qui est produit en local dans l'année : la quantité d'eau disponible pour l'écoulement est de 150 mm par mètre carré, quand les doses d'irrigation sont de l'ordre de 150 à 200 mm d'eau par mètre carré. Ces agricultrices et agriculteurs sont ainsi déjà dépendants d'une solidarité amont/aval pour tous les autres usages : eau potable, industrie... Si on accentue à l'avenir ce déséquilibre en irrigant encore plus alors que la ressource va diminuer, il y aura forcément des tensions.


Il faut aussi bien choisir son type de culture : qu'est-ce qu'on irrigue ? Est-ce que le besoin en eau est compatible avec la ressource du milieu ? Il nous faudrait – tous et toutes – globalement apprendre à consommer de façon plus compatible avec l'état de notre planète et ses ressources. Il y a un effort collectif à faire, qui va bien au-delà des agriculteurs et agricultrices. ■

Quelques chiffres

- La surface agricole irriguée représentait environ 6 % de la surface agricole utile (SAU) en France en 2010. Les principales cultures irriguées sont le maïs (41 % des surfaces irriguées) et les céréales (17 %).

(source : eaufrance.fr)

- Dans certaines régions de grandes cultures, la part de la consommation agricole dans la consommation estivale d'eau peut monter à 90 %.
- Une hausse de 1 °C signifie un accroissement de 7 % de la vapeur d'eau dans l'atmosphère. Conséquences : intensification des précipitations et des sécheresses, diminution des stockages naturels d'eau douce.

 Une bassine en Poitou-Charentes, retenue d'eau alimentée par pompage des nappes en hiver pour irriguer les cultures – ici, principalement du maïs – en été.



Quel modèle agricole ? Des bassineurs sous perfusion

Le modèle qui sous-tend le développement des bassines est prédateur des fonds publics.

Tout problème peut avoir une solution, mais l'intérêt collectif est autre chose qu'une addition d'intérêts particuliers. Effectivement, on sait faire des usines de traitements divers pour l'eau, on sait construire des réserves, on sait forer à 518 mètres de profondeur pour trouver la ressource... mais à quel prix, jusqu'où et dans quelle logique ? On traite des symptômes sans jamais observer la maladie !

En Poitou-Charentes, le développement de l'irrigation s'est fait à grands coups de subventions publiques. Dans les années 1970, le conseil régional a subventionné l'acquisition de matériels d'irrigation, sans s'être posé la question de la ressource en eau disponible dans des territoires karstiques ⁽¹⁾. En 1992, lors de l'instauration des paiements de la Pac versés directement aux agriculteurs et agricultrices, dans la Vienne, la surprime irrigation était la plus élevée de France (l'équivalent de 200 euros par hectare), réservée quasi exclusivement à la culture du maïs.

Initialement surtout prélevée dans les cours, l'eau a été progressivement pompée dans des nappes de plus en plus profondes. Les conséquences du prélèvement y sont moins visibles et les effets plus lents. Dès les années 2000, la fourniture d'eau potable a été très fragilisée dans la région, des communes se retrouvant en difficulté pour alimenter leur population. On a eu ainsi la révélation de l'accaparement de l'eau saine de forages profonds pour certaines cultures, laissant pour l'eau des villes et des villages des ressources superficielles, aléatoires en quantité, mais aussi en qualité.

Des financements publics pour des usages totalement individuels

Des réserves de substitution sont apparues vers la fin des années 1990, à usage totalement individuel, mais avec un financement public à 80 %. On a vu des marchandages entre collectivités et exploitants agricoles, où le marché était que les collectivités fi-

 **Jacques Pasquier,** commission « eau » de la Confédération paysanne

(1) Un karst est un massif calcaire dans lequel l'eau a creusé de nombreuses cavités.

 **Manifestation contre les mégabassines, le 6 novembre 2021, à Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres).**

nançant la totalité d'une bassine « en échange » de l'abandon d'un forage, soit un cadeau de plus de 500 000 euros pour un agriculteur du sud des Deux-Sèvres. Devant l'indécence de ces financements pour des usages privés et individuels, un simulacre de projets collectifs a été instauré.

Sans ces perfusions d'argent public, jamais nous n'aurions eu un tel développement d'une irrigation dédiée, le plus souvent, à des cultures qui ne créent aucune valeur ajoutée. En Poitou-Charentes, les fermes céréalières qui irriguent ont plus de surface par agriculteur ou agricultrice que celles qui ne sont pas équipées et, en moyenne sur plusieurs années, elles n'ont pas plus de revenus.

En céréales, l'irrigation ne crée pas de richesse, mais elle dilapide autant les ressources que les fonds publics. Sans ces aides, elle aurait été réservée aux usages qui la justifient économiquement, mais aussi dans une logique de sécurisation, et non pas spéculative pour des cultures non adaptées.

Pour l'essentiel, ce sont les consommateurs et consommatrices d'eau qui abondent les Agences de l'eau. Mais les citoyennes contribuable semblent de moins en moins prêtes à supporter de tels choix politiques, sans assurance de résultats, alors que ça fait plus de 25 ans qu'on bassine et que rien ne s'améliore...

La construction de réserves est une bien mauvaise réponse faite à de vrais enjeux, qui sont la préservation de la qualité des eaux, la répartition équitable de l'eau qui est un commun, la création d'emplois nombreux en milieu rural. De plus, cette orientation ne trouve aucune justification en termes de rentabilité économique.

Mais il est vrai que remettre en cause les bassines, c'est remettre en cause le choix d'une agriculture industrielle et intensive qui a déjà largement montré ses limites, particulièrement en Poitou-Charentes. ■



Derrière les bassines, un modèle productiviste

Les projets de bassines en Poitou-Charentes sont au cœur d'un modèle reposant sur l'élevage hors-sol et l'export de cultures gourmandes en eau depuis le port de La Pallice, longtemps contrôlé par le groupe Avril.

Dans les Deux-Sèvres, 40 millions d'argent public pourraient être dépensés en vue de construire 16 immenses bassines de stockage d'eau, auxquelles seront raccordés seulement 5 % des agriculteurs. Selon le collectif citoyen « Bassines Non Merci »⁽¹⁾, les bénéficiaires sont essentiellement de grandes exploitations céréalères dont la production est exportée, et des élevages laitiers hors-sol nourris au maïs, culture très gourmande en eau. « Les bassines sont là pour continuer le système tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, c'est-à-dire un modèle productiviste », estime Julien Le Guet, l'un des porte-parole du collectif. Le maïs irrigué viserait également à alimenter Demeter, une grosse unité de méthanisation en Deux-Sèvres : « Bassines et méthaniseurs font partie d'une vision d'ensemble. » Au-delà, c'est tout un modèle agricole et son soutien par les pouvoirs publics que le

 Sophie Chapelle

(1) bassinesnonmerci.fr
(2) urlz.fr/hkhe
(3) urlz.fr/hkhh

collectif conteste. En amont, le semencier Pioneer France maïs vient de s'installer dans la région. En aval, il y a La Pallice, à La Rochelle, deuxième port français exportateur de produits céréaliers. Les deux opérateurs, l'un privé, Socomac – Groupe Soufflet, l'autre coopératif, Groupe Sica Atlantique, cumulent un total de 232 cellules à grains. Pour rappel, Xavier Beulin, ancien président de la FNSEA et du groupe agro-industriel Avril, a présidé le conseil de surveillance du port de La Rochelle, de 2009 jusqu'à son décès en février 2017.

Des agriculteurs qui nous nourrissent et qui n'exportent pas notre eau

« On voudrait des agriculteurs qui nous nourrissent et qui n'exportent pas notre eau par La Pallice, c'est-à-dire le maïs exporté pour nourrir des animaux en fermes-usines », appuie Jean-Jacques Guillet,

porte-parole de Bassines non merci⁽²⁾.

« Ces agro-industriels me font penser à une vieille série TV, les Shadoks », souligne l'ancien porte-parole de la Confédération paysanne, José Bové. « On va pomper pour monter l'eau, puis pomper pour l'amener dans les champs, puis, ensuite, on pompera ce qu'il y a dans les champs pour le mettre dans des bateaux. » « En menant ce combat contre les bassines, on mène un combat global, (...) essentiel pour l'avenir de l'humanité. »⁽³⁾

Autre symbole de ce combat, le Marais poitevin, deuxième zone humide de France, était autrefois une vaste prairie. Dans les années 1990, près de 33 000 hectares ont été retournés au profit de cultures céréalères, faisant perdre en 1996 au territoire son statut de parc naturel régional. Il l'a récupéré en 2014. Pour combien de temps ? ■

Pas que les grandes cultures

L'irrigation de la vigne préfigure-t-elle un modèle de viticulture industrielle ? C'est ce que redoutent des viticulteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 2010, en France, 27 000 hectares de vigne sur 786 000 étaient irrigués, soit 3 %. En région Paca, on accélère la dynamique depuis 2017, avec l'irrigation de 20 000 nouveaux hectares⁽¹⁾. Objectif : faire du volume pour des prix bas. Selon Christian Dragon, viticulteur à la retraite dans le Var : « Ça donne une vigne qui va très vite produire, avec une qualité qui va baisser, puis qui va s'affaiblir et que l'on va arracher au bout de 20 à 25 ans. » En plus, avec ce modèle, « utiliser du désherbant comme le glyphosate au pied de la vigne et irriguer par-dessus

revient à polluer directement la nappe phréatique ! »

« Je ne suis pas contre le fait d'arroser », tient à préciser l'ancien vigneron. « Quand l'eau vient à manquer trois mois comme lors des sécheresses de 2003 et 2016, un bon apport en arrosant copieusement une ou deux fois peut compenser. Mais certains irriguent au goutte-à-goutte, dès la plantation, du printemps jusqu'à la vendange. Planter et irriguer de suite, c'est rendre cette culture dépendante de l'irrigation, une aberration. Le jour où on coupe le robinet, ça va disparaître. »

 Sophie Chapelle

(1) Convention entre les syndicats des vins des Côtes de Provence, des Coteaux Varois et des IGP du Var, la Société du Canal de Provence et la chambre d'agriculture du Var.

Christian Dragon préconise des pratiques agronomiques « pour que l'eau soit protégée dans le sol et qu'elle ne s'évapore pas au gré du soleil et du mistral ». Ses fils, qui ont pris la relève sur le domaine de 14 hectares, pratiquent un enherbement maîtrisé la quasi-totalité de l'année. Garder des sols vivants riches en matière organique, renforcer le cycle du carbone en maintenant le maximum de feuillage, conserver un couvert herbeux dans les inter-rangs, utiliser des cépages plus résistants... sont autant de pistes à explorer. ■

Alternatives / propositions concrètes

Mieux partager les terres irriguées

Suite à l'organisation de plusieurs ateliers, la Confédération paysanne de la Loire formule des propositions concrètes sur le foncier et l'accès à l'eau.

 **Nicolas Clair,**
co-porte-parole de
la Confédération
paysanne de la
Loire

Comment mieux partager la ressource en eau ? Pour traiter de cette épineuse question, la Confédération paysanne de la Loire a animé des ateliers mélangeant agricultrices et agriculteurs irrigants, collègues réticentes à l'irrigation et candidats à l'irrigation.

Le fruit de nos réflexions a été débattu avec des techniciens du syndicat de rivière ou de l'agence de l'eau. Cela nous a permis d'aboutir à un document présentant des revendications originales.

Après avoir préalablement précisé que l'irrigation est une bénédiction pour l'agriculture, nous pouvons poser la question qui fâche : quid du partage de l'eau entre les paysannes ?

La meilleure façon de parler du partage de l'eau étant de s'intéresser d'abord au partage des terres irriguées, les Safer et commissions

des structures doivent mettre en place une procédure particulière pour les reprises de terres irriguées. Un protocole de mise en réserve (pour des maraîchers) peut alors être coordonné avec les intercommunalités, dans le cadre des projets alimentaires territoriaux.

Les pouvoirs publics doivent recenser les différentes méthodes de tarification de l'eau dans les innombrables associations d'irrigation. Un système progressif, visant à l'économie, doit être recommandé (ou imposé...).

La question de l'équité dans les droits d'eau doit également être soumise au débat public, par exemple tous les 20 ans, pour prendre en compte les évolutions du climat, de la ressource, des besoins.

Les fermes irrigantes doivent être auditées, pour mettre en avant celles qui valorisent le mieux

cette eau. Le bon indicateur reste à trouver.

Enfin, les avantages dus à l'irrigation doivent induire des obligations environnementales (arbres, haies, mares...).

La question de l'eau n'est désormais plus dans le pré carré des organisations agricoles. Avec nos revendications, nous nous adressons aussi aux élu·es des territoires, gestionnaires de services d'eau, pêcheurs, chasseurs, environnementalistes...

Pour faire simple, il ne s'agit plus de demander davantage d'eau pour continuer à produire la même chose, mais de produire plus et mieux avec une eau qui devient rare et précieuse.

Cette question est et restera donc un sujet de revendication, de négociation, mais aussi d'échanges et de concessions pour nous et nos enfants. ■

Une irrigation adaptée à l'agriculture de montagne

Michel Saqué est arboriculteur et maraîcher à Céret, dans les Pyrénées-Orientales. Sa ferme se situe le long du fleuve Tech. En 1866, la commune, sur le versant nord des Pyrénées, a construit un canal en vue d'irriguer les cultures. « *Tous les terrains en dessous de la ville bénéficient du canal qui passe en bordure de montagne* », témoigne le paysan. Via ce réseau, l'eau s'écoule par gravité sur la parcelle, du fait de la pente, avant de s'infiltrer dans les sols.

En France, ces canaux d'irrigation gravitaires, anciens, se situent principalement dans les Hautes-Alpes et les Pyrénées-Orientales, les régions de montagne sèche ou de plaine, comme la Crau. À l'échelle mondiale, ce type d'irrigation est majoritaire – 80 % sur les 250 millions d'hectares irrigués. En

 **Sophie
Chapelle**

France, il ne représente que 14 % des usages agricoles (plus des trois-quarts de l'irrigation reposent sur l'aspersion avec pompe).

« *Ces canaux sont très adaptés à l'agriculture de montagne avec ses petites fermes d'élevage* », observe Thomas Raso, ingénieur en hydraulique ⁽¹⁾. « *Les éleveurs font déborder le canal, ce qui entraîne un gros arrosage. L'herbe en profite bien. C'est un arrosage très adapté aux prairies naturelles qui ont besoin d'une grosse quantité d'eau régulière.* » Ces pratiques contribuent à l'autonomie globale de ces fermes, en sécurisant le stock de foin. Le regain de pousse permet également aux vaches de pâturer ces prairies durant l'automne. L'intérêt économique est bien là : « *Il faut compter entre 20 et 50 euros par*

an et par hectare avec l'irrigation gravitaire, alors que l'irrigation sous pression coûte de 100 à 200, voire 300 euros l'hectare », relève Thomas Raso.

Ce dernier admet néanmoins que la forte concentration de canaux sur certains secteurs a pu conduire à l'assèchement de cours d'eau : « *Des efforts sont à réaliser dans les secteurs où les prélèvements d'eau sont supérieurs à la ressource.* » C'est le cas là où vit Michel Saqué. « *Avant, les canaux n'étaient utilisés que par les paysans. Aujourd'hui, des particuliers les utilisent aussi, pour leur pelouse. Moi je suis en bout de course et je me retrouve avec un débit minimal.* » Pour lui, « *c'est aux communes de savoir si elles veulent continuer à bâtir ou si elles veulent des paysannes* ». ■

(1) Cf. Article publié sur [basta.media : urlz.fr/hkmY](http://basta.media.urlz.fr/hkmY)

Laisser jouer son rôle au marais humide

La lutte contre l'accaparement de la ressource s'intensifie dans le Marais poitevin. Face aux défaillances de la gouvernance de l'eau, il est nécessaire de remettre à plat les volumes historiques attribués aux irrigant-es.

Dans le Marais poitevin, seconde zone humide de France après la Camargue, l'irrigation et la culture du maïs ont été encouragées par les aides publiques tout au long des années 1970 et 1980. En 1999, la France a été condamnée par la Cour européenne de justice pour une mauvaise gestion du marais. Un plan d'action gouvernemental a été décidé en 2003, suivi par la création, en 2010, de l'Établissement public du Marais poitevin, chargé de la gestion de l'eau et de la biodiversité. En 2007, une étude évaluait les prélèvements estivaux dans les nappes à des fins agricoles à 80 millions de mètres cubes, estimant que le respect de la ressource et des milieux aquatiques demanderait que les volumes prélevés n'excèdent pas 42 millions de m³.

En parallèle, les lois sur l'eau de 1992 et 2006 permettent la création de schémas de gestion spécifiques : les Sdage et Sage⁽¹⁾. Ces outils doivent permettre de hiérarchiser les usages de l'eau, en maintenant en premier lieu la vie biologique du milieu. L'OUGC (Organisme unique de gestion collective) est créé en zone de déficit hydrique, là où la ressource est insuffisante par rapport aux prélèvements. Le Marais poitevin fait partie de ces zones.

L'OUGC mutualise l'ensemble des demandes des irrigant-es du territoire,

 **Yann Pajot,**
paysan dans les
Deux-Sèvres

(1) Sdage :
Schéma directeur
d'aménagement
et de gestion des
eaux (à l'échelle
du bassin-versant
d'un fleuve, comme
Loire-Bretagne)
– Sage : schéma
d'aménagement
et de gestion des
eaux à l'échelle
du bassin-versant
d'une rivière,
comme la Sèvre
niortaise.
(2) La DDTM,
Direction
départementale
des territoires et de
la mer.

 Le Marais
poitevin couvre
100 000 hectares.
En 1973, les
prairies naturelles
y représentaient
55 500 hectares,
contre environ
25 000 aujourd'hui.

afin de faire une demande d'autorisation unique de prélèvement (AUP) auprès de l'administration référente⁽²⁾. Un des objectifs est de diminuer les prélèvements dans la nappe au printemps-été.

À ce « millefeuille réglementaire », les effets sur la gestion quantitative de l'eau se faisant attendre, les services de l'État en rajoutent une couche et font émerger les Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Contrairement aux Sdage et Sage, les PTGE n'ont pas de valeur juridique mais se comportent plutôt comme une charte qui n'engage que les signataires... Mais s'ils sont bien conçus pour avoir une réflexion globale avec tous les acteurs de l'eau, dans les faits, ils deviennent trop souvent des outils pour créer des bassines !

Dans toutes les instances de l'eau, on retrouve les représentant-es de la FNSEA et des chambres d'agriculture où la FNSEA est majoritaire. La Confédération paysanne est pratiquement toujours exclue de ces structures, et les citoyen·nes y sont très peu représenté·es.

Un·e paysan·ne qui voudrait démarrer une activité d'irrigation doit faire la démarche vers l'OUGC (géré par la chambre) et adhérer à la coop de l'eau ou à un syndicat mixte. En-

suite, une commission d'attribution, composée de représentant-es de la chambre d'agriculture concernée et de l'Établissement public du Marais poitevin statue sur la demande. En théorie, rien ne s'oppose à l'accès à l'eau. Un volume « en stock » est gardé pour répondre aux nouvelles demandes. Dans les faits, il faut être placé à proximité d'un point de captage existant (forage, rivière ou bassine), bénéficier d'un volume « en stock » ou d'un « transfert de volume » d'un irrigant. Dans certaines zones, la création d'un nouveau point de captage est quasi impossible. L'accès à l'eau n'est donc pas strictement impossible... mais certains bénéficiaires des bassines ont le droit d'utiliser jusqu'à 250 000 m³ par an !

Les solutions pour stocker l'eau ne sont pas spectaculaires et ne nécessitent pas de « Varenne » ou autre grand-messe, n'en déplaise aux jeunes locataires de la rue de Varenne et de l'Élysée : il faut laisser jouer son rôle au marais humide, garder l'eau en hiver et une partie du printemps pour recharger les nappes par connexion avec les rivières. Les nappes bien rechargées peuvent contenir plus de 30 millions de m³ dans le Marais poitevin. Soit bien plus que tous les projets de bassines. ■



Le sol est le grand ignoré dans la gestion de l'eau

Le sol est le tissu de la vie et de la régulation. Le sol est un « microbiote ». Quand les sols sont dégradés, l'eau devient de moins en moins disponible.

Avec la naissance de la *trame brune*, le sol devient un être vivant à part entière, composé de bactéries... c'est un biome, un biotope, un microbiote.

Le sol est le grand ignoré dans la gestion de l'eau. En réduisant le cadre de cette gestion aux seuls milieux aquatiques et humides, on en a oublié d'adjoindre tous les sols qui recueillent les eaux de pluie et régulent l'hydrologie, dès lors qu'ils possèdent une riche activité biologique, les rendant naturellement poreux et stables. Les sols, comme habitats propices à la collaboration entre faune, champignons, bactéries, arthropodes ou assimilés, tels les collemboles et tardigrades, répartissent les bienfaits de l'eau douce en mariage fécond sur la trame brune des parties émergées de la croûte terrestre, avant de rejoindre les masses d'eau.

Ne pas parler des sols et de leur rôle essentiel dans la gestion de l'eau, c'est une posture qui recouvre un enjeu politique majeur pour les tenants de l'agriculture

industrielle en place, pour continuer « *comme d'habitude* ».

Sauf que les clés scientifiques nous arrivent. L'agroforesterie, la couverture permanente des sols, la rotation et le non-labour sont actés comme nécessaires. La sortie des pesticides – dont les herbicides qui sont les premiers destructeurs du fonctionnement des sols – est toujours en banqueroute. Les sols vivants (sans pesticides, sans labour, toujours couverts, en rotations et nourris en matière organique, ce qui nécessite la révision du parcellaire agricole qui doit entrer en adéquation avec les nécessaires apports en matière organique et la création d'habitats pour la biodiversité) sont pourtant la clé de voûte de la gestion quantitative de l'eau. Déjà en 2010, dans son livre *Qu'est-ce que l'agriculture écologiquement intensive ?*, Michel Griffon ⁽¹⁾ ajoutait le nécessaire réaménagement des paysages des bassins-versants pour ralentir la dynamique de l'eau et le ruissellement, et ainsi favori-

 **Sabine Martin**,
Confédération
paysanne du Tarn-
et-Garonne

(1) Paru en 2013
aux éditions Quae.
(2) Rapport 2021
sur l'État des
ressources en
terres et en eau
pour l'alimentation
et l'agriculture dans
le monde.

 Les sols
doivent être
considérés comme
un milieu vivant
et non comme un
simple support de
cultures nécessitant
des intrants (dont
l'eau d'irrigation).

ser l'infiltration et le stockage de l'eau durablement dans les sols. C'est ce qu'on appelle, dans le jargon du moment, des « solutions fondées sur la nature ». Gratuites et sans regret.

Tant que les sols ne seront pas protégés par les instances représentatives du « monde agricole » comme interfaces essentielles dans la gestion de l'eau, leur destruction physique (érosion) par leur destruction mécanique (labour) et chimique (herbicides) se poursuivra, avec le cortège d'externalités négatives que nous connaissons si bien.

Ne laissons pas dire que la sécheresse des sols provient du réchauffement climatique : c'est l'inverse, ce sont les sols sans humus et déficitaires en matières carbonées qui accélèrent et accentuent le réchauffement climatique.


Les sols doivent être considérés comme un milieu vivant et non comme un simple support de cultures nécessitant des intrants (dont l'eau d'irrigation), comme un corps vivant à nourrir et pouvant fournir une multitude de services écosystémiques. La science nous dévoile et nous démontre, à un rythme de plus en plus rapide, les caractéristiques et services naturels que fournissent les sols, dont la régulation des flux d'eau pour une optimisation de la gestion quantitative de la ressource. À cette condition de considération, alors, et alors seulement, l'assèchement des sols s'arrêtera et le réchauffement climatique s'atténuera.

Sans quoi, le point de non-retour sera atteint, car les équilibres et régulations auront été détruits : dès lors, famine, maladies et exode seront le sort du jardin de France, à l'instar de la Floride ou de la Californie ; des désertifications sur lesquelles alerte la FAO ⁽²⁾ qui annonce des systèmes alimentaires au bord de la rupture, avec 70 % des sols agricoles détruits ou en mauvais état de fonctionnement biologique. ■



Quelle irrigation voulons-nous, et pour quelle agriculture ?

Le changement de modèle agricole est la seule réponse à une bonne gestion quantitative et qualitative de l'eau dans nos territoires, si différents soient-ils.

 **Amandine Pacault**, co-porte-parole de la Confédération paysanne des Deux-Sèvres

Malgré l'évidence, la parole de la Confédération paysanne a du mal à se faire entendre, décriée comme anti-irrigation, anti-stockage. Pire, dans les médias, elle est souvent absente car jugée trop complexe quand tout doit être vite lu, vite entendu. Elle n'a pas sa place dans une vision binaire « écolo contre agriculteur » qui fait sûrement mieux vendre. Et dans les instances elle est trop rare, de par notre manque de représentativité dans les structures de gestion de l'eau.

Pourtant, il est important de porter publiquement cette parole. Alors comment faire ? Il n'y a selon moi pas de réponse toute faite, mais quelques pistes pour peser dans les orientations.

Il faut commencer par se former, former les paysans et les paysannes. Le sujet de l'eau est technique. Il nécessite une maîtrise des différents organes décisionnaires (nombreux), avoir des bases sur l'hydrogéologie de son territoire, sur le cycle de l'eau, comprendre les enjeux de besoins en eau, bien souvent économiques. On

peut commencer par se rapprocher des différentes instances en faisant du forcing pour siéger (utiliser par exemple la carte de « l'expert » dans les commissions locales de l'eau), rencontrer l'administration référente (DDTM), lire les documents envoyés par les chambres d'agriculture (il y a souvent une commission eau) et les associations d'irrigants. Dans certains départements, la Confédération paysanne organise des formations plus générales sur l'histoire, le discours politique concernant les communs.

Après, il faut se mettre d'accord sur nos positions en interne. Poser le contexte de l'eau dans nos territoires, recenser les besoins insatisfaits en eau de nos adhérents (souvent auprès des maraîcher-es), organiser des échanges sur nos pratiques agronomiques. Et mettre tout ça en lien avec les projets existants ou à venir de gestion de l'eau. L'idée est de répondre à la question : quelle irrigation voulons-nous, et pour quelle agriculture ?

En Deux-Sèvres, on a tenté d'y répondre quand le projet des méga-bassines a vu le jour. Une AG extraordinaire a été organisée pour décider que la Conf ne soutiendrait pas ce projet.

Une fois une position commune trouvée, il est important de se rapprocher des structures amies qui travaillent sur le sujet, car non, l'eau ne concerne pas que l'agriculture !

Partager l'eau

Et enfin, il nous faut entrer dans la lutte contre un modèle agro-industriel qui détruit et privatise la ressource en eau, et en parallèle être force de proposition en défendant haut et fort l'agriculture paysanne, en portant notre vision de la gestion et du partage de l'eau dans toutes les instances, auprès des préfet-es et des financeurs de projet, en tant qu'élu-e chambre, irrigant-e, ou simplement paysan-ne.

Pour la lutte de « terrain », seule une concertation large de nos adhérent-es permet des actions partagées par un plus grand nombre. Mais quel bonheur de retrouver une dynamique syndicale autour d'un sujet qui en rassemble tellement d'autres ! L'eau n'est pas une bataille pour les seul-es irrigant-es que nous pouvons être, elle touche aux questions d'accès au foncier, d'installation et de transmission, mais aussi à notre avenir en tant que paysan-ne.

Les projets alternatifs de gestion de l'eau sont au cœur de nos travaux, en débat avec les autres utilisateurs et utilisatrices de ce bien commun. Mais, une fois de plus, ce n'est pas la vision du Gouvernement, qui a annoncé le 1^{er} février, lors des conclusions du « Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique », la possibilité donnée aux préfet-es de mettre fin aux concertations dans le cadre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Cette réponse à notre souhait de partage et de préservation de la ressource en eau sera-t-elle la goutte qui fera déborder le vase ? Rendez-vous du 25 au 27 mars, dans le Marais poitevin, pour en décider autrement ! ■

 Plus d'informations à l'approche de l'événement sur le site : confederationpaysanne.fr

